

Texte des principes votés au CEVU du 12 mars 2010. « Sous réserve de validation du compte rendu par le CEVU du 2 avril 2010 »

4- Masterisation de la formation des enseignants

Principes politiques :

Principe 1.

L'Université de Toulouse II proposera à la rentrée 2010, dans le cadre de cursus de Masters, une offre de formation aux étudiant-e-s se destinant aux métiers de l'enseignement et aux préparations des concours correspondants qui prendra toute sa place au niveau du site toulousain. Elle envisagera tous les concours d'enseignement : CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, PE, Agrégation.

Les conseils de l'Université veilleront à ce que les conditions de travail et de formation en matière de stages soient conformes aux exigences pédagogiques de l'université.

Principe 2.

La construction de l'offre de formation ne doit pas subordonner l'obtention d'un diplôme à l'organisation générale de la préparation aux concours. La difficulté liée à la concomitance entre formation Master et préparation au concours et notamment par le calendrier annoncé pour ces derniers ne doit pas remettre en cause les exigences des plan de formation garantissant l'obtention des diplômes de Master.

Principe 3.

Tout étudiant-e de M2 a droit à un stage qu'il soit admissible ou non, en vertu du principe n°2 ci-dessus.

Principe 4.

L'offre est construite sur le principe d'une coopération de l'IUFM, Ecole Interne de l'université, et les UFR de notre établissement, pour toutes les phases du travail d'élaboration et de mise en œuvre des maquettes. Il faudrait envisager la même coopération au niveau de la responsabilité de mentions, ou spécialités de ces nouveaux Masters.

Principe 5.

L'université réaffirme le maintien d'une préparation à l'Agrégation à laquelle l'université est attachée.

Principe 6.

L'UTM affirme sa volonté répondre par des dispositifs adaptés aux situations nouvelles générées par la réforme de la formation des enseignant-e-s.

Elle envisage notamment :

- les réorientations et passerelles permettant le passage d'un Master R à un Master Métiers de l'enseignement et inversement
- des préparations aux concours destinées à des titulaires de M2 n'ayant pas obtenu le concours (dite de M3)
- des UE de S4 à option pour les étudiant-e-s non admissibles au concours et souhaitant obtenir un M2 qui soit lui aussi de qualité.
- la mise en place de préparations intensives aux concours de la rentrée 2010.

Principe 7.

L'UTM s'oppose à toute utilisation des étudiant-e-s comme moyens d'enseignement dans le cadre des stages en responsabilité (SER) et travaille avec le rectorat de l'Académie pour proposer des stages de qualité, encadrés et d'une durée raisonnable pour les stages en responsabilité (4 semaines avec mise en capacité progressive).

Vote sur la question :

Le CEVU est-il favorable aux propositions de cadrage politique de préparation de l'offre de formation aux métiers de l'enseignement, telle qu'elle vient d'être présentée ?

Votants : 20

Pour : 20

Les principes de cadrages politiques sont adoptés à l'unanimité.

Le CEVU se déclare favorable à ce qu'une information synthétique et générale soit rapidement diffusée via le site internet, et présentée à la JPO du 13 mars 2010.